



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E26966

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015  
200 000

Raison sociale : KUHN ET FILS

5 RUE DE L'AVENIR  
67480 ROPPENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG

Siret : 402 501 399 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4027071

Assurance Responsabilité Travaux :  
CAMBTP 1/264174

Assurance Responsabilité Civile :  
CAMBTP 1/264174

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/11/2023

Téléphone : 03 88 86 41 35

Portable :

Site Internet : www.kuhn-fils.com

E-mail : kuhn.et.fils@wanadoo.fr

Responsabilité légale :  
KUHN RÉMY PRÉSIDENT

Fax : 03 88 86 37 07

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/03/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/05/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	23/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.